

Martine LAFFARGUE

Commissaire aux comptes
Expert-comptable

**12 Avenue de Chabadénia
64210 BIDART**

TEL 05 59 23 16 40

Mob : 06 15 80 58 48

Courriel : epc.64@orange.fr

**SAS 6J
SAS Au capital de 1.000 euros
Siège social : 86 rue Alphonse Daudet
40180 NARROSSE
RCS DAX 935 405 829**

**Rapport du commissaire aux apports
sur l'apport à la Société 6 J,
Société par Actions Simplifiée,
de titres de la SARL DJ TRANS**

Madame, Monsieur,

1. MISSION

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par décision unanime des associés concernant le projet d'apport de Monsieur Daniel JADFARD et Madame Graziella JADFARD BEST à votre société, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du capital de votre société.

2. OPERATION PROJETEE

Madame Graziella JADFARD et Monsieur Daniel JADFARD envisagent d'apporter à la société 6 J, les 850 titres qu'ils détiennent dans la SARL DJ TRANS

3. DISPOSITIONS LEGALES

L'opération prévue est régie par l'article 223-9 du Code de Commerce, ainsi rédigé :

« Les statuts doivent contenir l'évaluation de chaque apport en nature. Il y est procédé au vu d'un rapport annexé aux statuts et établi sous sa responsabilité par un commissaire aux apports désigné à l'unanimité des futurs associés ou à défaut par une décision de justice à la demande du futur associé le plus diligent. » [...] « Lorsque la société est constituée par une seule personne, le commissaire aux apports est désigné par l'associé unique »

4. DESCRIPTION DES APPORTS

Madame Graziella JADFARD BEST apporte à la Société 6 J :

► la pleine propriété de 350 parts sociales qu'elle possède dans DJ TRANS, Société à responsabilité limitée au capital de 8.500 euros entièrement libéré, dont le siège social est sis 86, rue Alphonse Daudet - NARROSSE (40180) et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 823 639 802, estimées à **69.300 euros**, soit **198 euros** par parts sociales.

Monsieur Daniel JADFARD apporte à la Société 6 J :

► la pleine propriété de 500 parts sociales qu'il possède dans DJ TRANS, Société à responsabilité limitée au capital de 8.500 euros entièrement libéré, dont le siège social est sis 86, rue Alphonse Daudet - NARROSSE (40180) et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 823 639 802, estimées à **99.000 euros**, soit **198 euros** par parts sociales.

Désignation : « SARL DJ TRANS », SIREN 823 639 802- RCS DAX

Capital : 8.500 € divisés en 850 parts, entièrement souscrites et entièrement libérées, de 10 € chacune de valeur nominale

Siège social : 86, rue Alphonse Daudet - NARROSSE (40180)

Valeur d'apport : 168.300 Euros

5. CONTREPARTIE DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, il sera attribué à

- Monsieur Daniel JADFARD, **9.900 actions** d'une valeur de DIX (10) euros chacune de la Société 6 J
- Madame Graziella JADFARD BEST, **6.930 actions** d'une valeur de DIX (10) euros chacune de la Société 6 J,

6. AVANTAGES PARTICULIERS

Aucun avantage particulier n'a été stipulé en faveur des apporteurs.

7. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité de l'actif apporté,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports.

8. APPRECIATION ET EVALUATION DES APPORTS

La situation au 31 décembre 2023 de la SARL DJ TRANS fait apparaître des capitaux propres d'un montant de **7.138 euros**.

La SARL DJ TRANS est valorisée au montant de **168.300 euros** pour **850 parts**.

Ce montant résulte d'un rapport d'évaluation réalisé par la société d'expertise comptable IN EXTENSO.

Cette valeur est la synthèse de diverses méthodes d'évaluation portant chacune sur les trois derniers exercices.

- Valeur patrimoniale ;
- Approche par le rendement ;

Chaque action a une valeur de **198 euros**.

L'évaluation, menée sur 3 années, est cohérente, tient compte plus particulièrement des chiffres de 2023.

Le rapport d'évaluation conclue à une valeur d'entreprise comprise dans une fourchette de 168.000 à 236.000 euros.

La valeur basse a été choisie.

La valeur des apports réalisés est la suivante :

Type d'actions	Valeur unitaire	Coefficient	Nombre	Valeur de l'apport
Actions « SARL DJ TRANS »	198	1	850	168.300 €

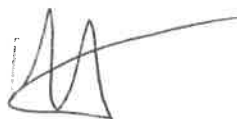
Le montant retenu au titre du présent traité d'apport est arrêté à la somme de **168.300 euros**.

A l'examen des livres de l'entreprise apportée, aucune observation ne nous semble devoir être présentée sur l'évaluation des actions apportées pour un montant de **168.300 €**.

9. CONCLUSION

En conséquence de nos vérifications, nous estimons que la valeur de l'actif net apporté n'est pas inférieure au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Bidart, le 27 février 2025.



M. LAFFARGUE
Commissaire aux comptes